



## LIVRET D'ACCUEIL

# DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT MÉDICO-ÉDUCATIF « Fontaine-Bouillant »



56 rue Fontaine Bouillant  
28300 CHAMPHOL

Tél : 02.37.18.57.50

# 1. Objet du livret d'accueil

Le livret d'accueil comprend des informations relatives au fonctionnement de l'établissement, et à l'organisation des accompagnements proposés par le dispositif d'accompagnement médico-éducatif (DAME) Fontaine Bouillant. Il est remis lors de l'admission au DAME. Il est complété d'autres documents importants : le règlement de fonctionnement de l'établissement et la charte des droits et libertés. Il dit également l'importance de la place et de la parole des personnes accompagnées, de leurs familles ou de leurs représentants, pour la qualité des accompagnements proposés.

# 2. Présentation de l'établissement

## Localisation géographique :

Le DAME « Fontaine Bouillant » est situé au 56 rue de Fontaine Bouillant, à Champhol. Situé en bordure de l'Eure, l'établissement a fait l'objet d'une rénovation importante en 2016. Il propose un lieu d'accompagnement accessible et accueillant.



Le DAME réalise également des accompagnements au sein d'autres locaux, en lien avec des établissements scolaires partenaires :

- Lycée Jehan de Beauce, à Chartres
- Lycée Marceau, à Chartres
- Lycée Philibert de l'Orme, à Lucé
- Lycée Sylvia Monfort, à Luisant
- Lycée Franz Stock, à Mignières

Le DAME dispose également d'une antenne à Lucé, au 78 rue de la république, Apt 1D.

### **Administration et gestion de l'établissement :**

Le DAME est un établissement public départemental autonome. Son conseil d'administration est présidé par M. Massot, maire de Luisant et Vice-Président du Conseil départemental d'Eure et Loir. Il est dirigé par M. Escroignard, directeur de l'établissement.

Le conseil de la vie sociale (CVS) et le comité social d'établissement (CSE) sont associés et consultés dans le cadre du fonctionnement et de l'organisation de l'établissement.

Le CVS est une réunion pour parler de la vie de l'établissement. Elle rassemble des personnes accompagnées, des membres des familles et des professionnels de l'établissement. Il y a aussi le directeur et un représentant de la mairie de Champhol.

Le CVS se réunit environ 4 à 5 fois par an.

Les représentants du CVS peuvent être sollicités à l'adresse mail suivante : [cvs@dame-champhol.fr](mailto:cvs@dame-champhol.fr)

### **Missions et publics :**

Le DAME accompagne des jeunes âgés de 14 à 20 ans, présentant des troubles du développement intellectuel et / ou des troubles du spectre autistique, avec ou sans troubles associés. Les jeunes accompagnés doivent disposer d'une notification d'orientation de la MDA ou d'un MDPH et relever de notre secteur géographique, précisé sur la carte ci-dessous. Des exceptions à l'âge d'accompagnement sont possibles (par exemple, au-delà de 20 ans pour les jeunes avec un projet en milieu dit protégé).





### **Missions :**

Le DAME Fontaine Bouillant inscrit ses missions d'accompagnement dans la perspective de construction d'une société qui soit plus inclusive. L'inclusion concerne tous les jeunes et toutes les sphères de la participation sociale : citoyenneté, vie sociale, culture et sport, formation professionnelle.

Il exerce les missions suivantes :

- Participer à la construction du projet du jeune,
- Soutenir le jeune, la famille et tout professionnel intervenant dans ce projet,
- Accompagner, si besoin, le jeune dans sa classe et adapter les modalités de scolarisation (temps plein, temps partiel),
- Proposer des soins adaptés,
- Développer l'autonomie et les compétences psycho-sociales du jeune,
- Initier et former aux savoir-faire et savoir-être professionnels.

Le DAME inscrit par ailleurs son organisation et ses accompagnements dans une logique visant à favoriser l'autodétermination des personnes accompagnées. Celle-ci impacte tant l'environnement proposé que la mise en œuvre du pouvoir d'agir des personnes accompagnées.

## 3. L'admission au sein de l'établissement

A la demande des parents ou représentants légaux, la MDA peut émettre une notification d'orientation pour l'accompagnement par le DAME. Cette notification est obligatoire. Une fois prononcée, le processus d'admission au DAME débute par un premier temps d'entretien avec un chef de service ou un coordonnateur de parcours du DAME.

Cet entretien devra permettre d'échanger autour des besoins d'accompagnements du jeune et des réponses que le DAME peut y apporter. Ces éléments seront repris dans le contrat de séjour / Document individuel de prise en charge (DIPEC), puis précisé ensuite dans le projet personnalisé d'accompagnement.

Lors de l'entretien d'admission, un dossier administratif complet est remis auquel doivent être joints les documents suivants :



- ✓ l'attestation de sécurité sociale accompagnant la carte vitale et la carte de mutuelle,
- ✓ l'attestation d'assurance responsabilité civile pour l'année en cours est obligatoire,
- ✓ une copie de la carte d'identité du jeune et une photocopie du livret de famille,
- ✓ 2 photos d'identité,
- ✓ les éventuels documents afférents à l'autorité parentale (jugements).

L'ensemble du dossier, accompagné des pièces demandées, doit être remis pour que les accompagnements puissent débiter.

## 4. Les transports

Plusieurs possibilités permettent la venue au DAME. Il est dès que possible recherché l'autonomie dans les transports en commun.

Par le train



ou le Rémi,



Jusqu'à la gare de Chartres

puis par le filibus n°2



Jusqu'à l'arrêt « Frichalliers »

Avec un taxi



Avec votre véhicule personnel, direction Champhol – « DAME »



Un parking extérieur est à votre disposition.

## 5. Organisation des accompagnements du DAME

### **Jours et horaires d'ouverture :**

Un calendrier d'ouverture du DAME est remis chaque année au jeune, à sa famille ou au représentant légal.

L'accompagnement des jeunes s'effectue du lundi au jeudi de 8h30 à 16h30, à l'exception du mercredi après-midi et le vendredi de 8h30 à 13h30. L'accueil au DAME débute à partir de 8h15.

Pour les jeunes relevant des unités d'enseignements externalisées (UEE) et unité d'inclusion (UI), ces horaires peuvent être différents.

L'internat fonctionne les lundis, mardis et mercredis. Il est fermé la veille des jours fériés et les jours fériés. Il fonctionne de 16h30 à 8h30.

Un emploi du temps individuel précise pour chaque jeune les horaires, les jours et lieux d'accompagnements.

Standard : le standard téléphonique est ouvert de 8h à 17h du lundi au vendredi.

Les soirs de fonctionnement de l'internat, une astreinte est joignable du lundi soir au jeudi matin.

### **Restauration :**

Un service de restauration, au self de l'établissement, est mis en œuvre, sur les jours d'accompagnement définis pour chaque jeune. Les repas sont livrés au DAME, selon le principe de la liaison froide, par un prestataire extérieur.

### **Modalités d'accompagnement :**

Le DAME propose des modalités d'accompagnement diverses :

- Un appui à la scolarisation dans le collège ou le lycée, ou un appui à la formation professionnelle. Cet accompagnement est dispensé par le dispositif d'appui aux parcours (DAP).
- Un accompagnement thérapeutique mobile
- Une scolarisation adaptée, selon les principes de l'école inclusive. Le DAME propose notamment de la scolarité en interne et en unité d'enseignements externalisées (UEE), dans des lycées.
- Un parcours de professionnalisation, en appui sur les ateliers professionnels du DAME et notre réseau d'entreprises (stages, immersions).
- Un accueil de jour pour les jeunes qui ne peuvent être scolarisés à temps plein.
- Un internat, pour travailler l'autonomie, selon les âges et les besoins des adolescents et jeunes adultes concernés.
- Centre ressources : il a pour but d'informer, de conseiller, d'évaluer, d'orienter des jeunes âgées de 15 à 25 ans sans notification MDA. Des sensibilisations au handicap pourront être proposées à des partenaires.



Ces différentes possibilités d'accompagnement sont détaillées dans le projet personnalisé d'accompagnement. Les accompagnements proposés sont de natures diverses : éducatif, thérapeutique, pédagogique et professionnel. Ils prennent en compte les besoins d'accompagnements.

Selon le projet qui sera défini, une affectation sur un des services d'accompagnements listés ci-dessous vous sera proposé :

#### **Pour les jeunes de 15 à 18 ans :**

- Groupes socio-éducatifs : accompagnement en journée, principalement au sein du DAME.
- Unités d'enseignements externalisées : accompagnement en journée, principalement au sein des lycées partenaires du DAME (lycées Jehan de Beauce, Marceau, Philibert de l'Orme)
- Dispositif d'appui aux parcours : accompagnement ambulatoire, en appui à la scolarité ou à la formation, à raison de quelques heures par semaine selon les besoins.
- Action préparatoire à l'emploi : accompagnement à la journée, principalement hors du DAME, en stage et regroupement départementaux.
- Dispositif départemental d'accompagnement à l'insertion professionnelle : accompagnement de quelques heures par semaine, hors du DAME, orienté vers la concrétisation du projet professionnel

#### **Pour les jeunes de 18 à 20 (et plus si amendements CRETON)**

- Groupe Jeunes Majeurs : accompagnement en journée, principalement au sein du DAME
- UI Franz Stock : accompagnement en journée, principalement au sein du lycée Franz Stock situé à Mignières
- Dispositif d'appui aux parcours : accompagnement ambulatoire, principalement hors du DAME, en appui à la scolarité ou à la formation, à raison de quelques heures par semaine selon les besoins.
- Action préparatoire à l'emploi : accompagnement à la journée, principalement hors du DAME, en stage et regroupement départementaux
- Dispositif départemental d'accompagnement à l'insertion professionnelle : accompagnement de quelques heures par semaine, hors du DAME, orienté vers la concrétisation du projet professionnel

Les accompagnements proposés par ces services comprennent, selon l'âge et le projet, les contenus suivants :

- Enseignement pédagogique : l'enseignement, dispensé par le personnel détaché par l'Education Nationale, répond aux besoins de chaque élève en se basant sur le socle commun de connaissance et compétences de l'éducation nationale afin d'amener l'élève à poursuivre l'acquisition de compétences dans le but d'être le plus autonome possible et de l'aider dans la préparation de sa future vie d'adulte. A ce jour, les enseignements pédagogiques prennent fin à compter de 18 ans.
- Accompagnements professionnels : à partir des ateliers professionnels du DAME et des lieux d'immersion ou de stage, des enseignements pratiques et théorique à vocation professionnels sont dispensés. Le DAME dispose notamment d'un plateau technique comprenant les ateliers suivants : multisupport, horticulture, espace verts, restauration, tri papier, ménage et hygiène des locaux, sous-traitance industrielle. Un réseau dense d'entreprise partenaire permet d'étoffer les domaines et lieux de mises situation.
- Accompagnements éducatifs : activités et ateliers éducatifs ; éducation à la santé et à la sexualité ; travail relatif aux compétences psychosociales ; ateliers d'initiation professionnelle, éventuellement préparation du permis A.M. ; Sensibilisation au code de la route ; autonomie dans les transports, gestion des réseaux sociaux, médiation animale, etc.
- Education physique et sportive : des activités sportives sont intégrées dans le planning hebdomadaire des jeunes ; une association sportive existe également au sein de l'institution pour les jeunes désirant pratiquer du sport le mercredi après-midi.
- Prises en charge thérapeutique individuelle ou en groupe : en accord avec la famille, chaque jeune peut bénéficier, de prises en charge thérapeutiques individuel (psychologique, orthophonique, ergothérapeutique ou de psychomotricité) ou en groupe : art thérapie, corps et eau...). Des conventions permettent le recours à des prises en charges par certains partenaires en libéral. C'est le cas pour les soins d'orthophonie. A noter que le DAME dispose d'une infirmerie et d'un médecin généraliste pour un suivi de santé global (distinct du rôle de médecin traitant)
- Stage : des stages sont proposés tout au long de leur parcours soit en milieu ordinaire soit en milieu protégé, tant pour l'hébergement que pour le projet professionnel. Le DAME travaille avec de nombreux partenaires : établissement et service d'aide par travail, entreprise adaptée, mission locale, CFAS, ville de Chartres, etc.
- Service hébergement éducatif : l'internat du DAME est mixte. Son organisation vise à travailler le développement de l'autonomie, sous différents aspects : transports, hygiène, gestion du temps libre, préparation des repas, etc.

Ces services sont par ailleurs complétés par l'intervention d'autres pôles ou services :

- Le service d'accompagnement social :
- Service de suite et de stage : mobilisable après la sortie du DAME, ce service permet un appui ponctuel jusque trois années après la sortie des effectifs.

- Service de coordination des parcours : le DAME développe au sein de son organisation la coordination des parcours, en particulier pour les jeunes de 15 à 18 ans. Ce service doit notamment permettre une meilleure articulation des accompagnements proposés avec les différents partenaires y contribuant : MDPA, SESSAD T21, services de soins, etc

L'ensemble de ces services fait l'objet d'une présentation au sein du projet de l'établissement et sur diverses plaquettes. Les professionnels du DAME peuvent également vous renseigner sur les spécificités de chacun, dès que cela vous est nécessaire.

### **Equipes du DAME :**

Les jeunes sont accompagnés dans leur projet personnalisé d'accompagnement par différents professionnels, qualifiés et diplômés, relevant des champs d'accompagnement suivants :

- Professionnel : conseillère en insertion professionnelle, éducateurs techniques spécialisés
- Educatif : accompagnants éducatif et social, moniteurs éducateurs, éducateurs spécialisés, conseillères en économie sociale et familiale, éducateurs sportifs
- Social : Assistante sociale
- Thérapeutique : infirmière, médecin généraliste, psychologues, ergothérapeute et psychomotricien. Des partenariats avec des professionnels libéraux, orthophoniste et psychologues, sont également noués.

Le fonctionnement du DAME repose également sur la mobilisation des professionnels administratifs et techniques de l'établissement, ainsi que sur l'équipe de direction, qui a charge la responsabilité du bon fonctionnement du DAME.

Un organigramme des services est proposé en annexe du livret d'accueil.

### **Partenaires du DAME :**

Le DAME dispose d'un réseau de partenariat dense. Le travail en partenariat permet une mobilisation des services de droit commun plus importante qu'auparavant : établissements scolaires, mission locale, collectivités locales, etc. Il nous permet aussi de solliciter des compétences ou expertises sur certains domaines : Maison départementale des personnes autistes, SESSAD T21, professionnels en libéral, entreprises pour des immersions ou stage, etc.

### **Vie du projet personnalisé d'accompagnement (PPA) :**

Outre les différents échanges qui pourront intervenir au quotidien avec les professionnels du DAME, la définition, l'évaluation et l'ajustement des accompagnements proposés par le DAME feront l'objet d'au moins une réunion annuelle, dite de PPA. La participation à cette réunion est essentielle.

## **6. La sortie du DAME :**

Le DAME a pour mission de préparer le projet de vie adulte des jeunes qui sont accompagnés. Dès la première année d'accompagnement, vous serez sollicité pour débiter la construction du projet de vie après le DAME.

Tout au long de notre accompagnement, des dispositifs de découvertes, d'immersions et de stages vous seront proposés. Ces stages pourront concerner la professionnalisation, l'hébergement. Le DAME s'appuie sur un ensemble de partenariat dédié et adapté aux besoins de chaque jeune accompagné, tant en milieu protégé qu'en milieu ordinaire.

Au fur et à mesure des accompagnements, la place du travail autour de l'autonomie, dans les différentes sphères concernées (transports, gestion du temps libre, etc.) sera de plus en plus importante.

A la sortie du jeune, un travail de lien est effectué lorsque cela est nécessaire. Le service de suite est également proposé.

Notre mission est d'accompagner le jeune en lui proposant des activités personnalisées en interne et en externe.

Ces prestations sont proposées en fonction des priorités individuelles et du projet personnalisé d'accompagnement de chaque jeune qui est établi dès son accueil au sein du DAME.

## 7. Vos interlocuteurs au quotidien

Vous trouverez les coordonnées de vos principaux interlocuteurs au DAME. Ces coordonnées sont complétées chaque année lors de la rentrée selon le projet d'accompagnement.

Nom	Fonction	Téléphone	Courriel

## 8. La garantie de vos droits

Les accompagnements proposés par le DAME sont régis par la loi. Ils peuvent faire l'objet de contrôle. Ils sont également délivrés en cohérence avec les recommandations de bonnes pratiques validées par la Haute Autorité de Santé (HAS).

Le règlement de fonctionnement et la charte des droits et libertés rappellent avec précision vos droits et possibilités de recours. Lorsque vous l'estimez nécessaire, vous pouvez déposer une réclamation, qui sera traitée dans le cadre de notre démarche qualité :

Besoin d'exprimer une réclamation à l'égard de nos services ?



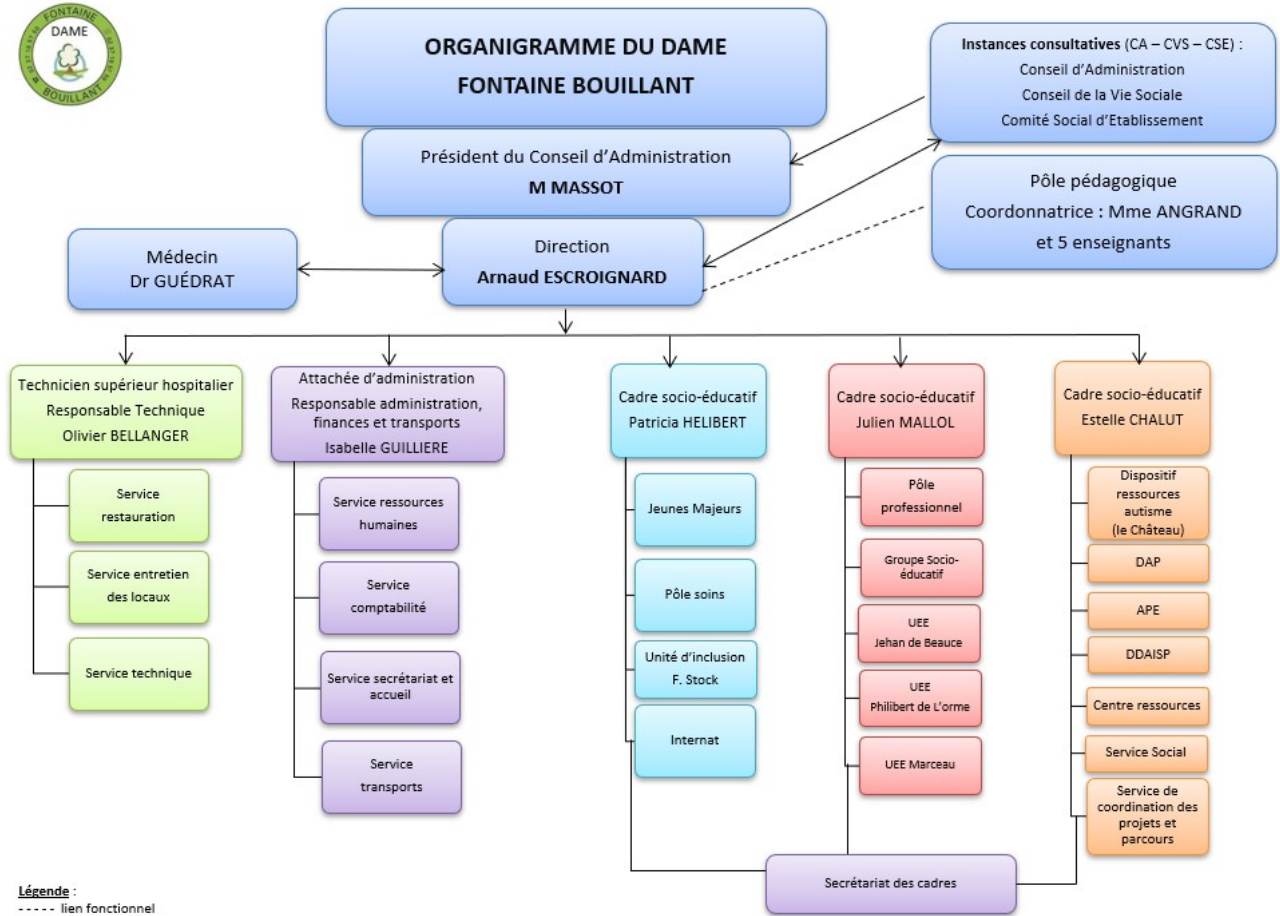
Scannez le QRcode ci-dessous :



Si cela ne vous est pas possible, vous pouvez faire part de votre réclamation à un professionnel du DAME.

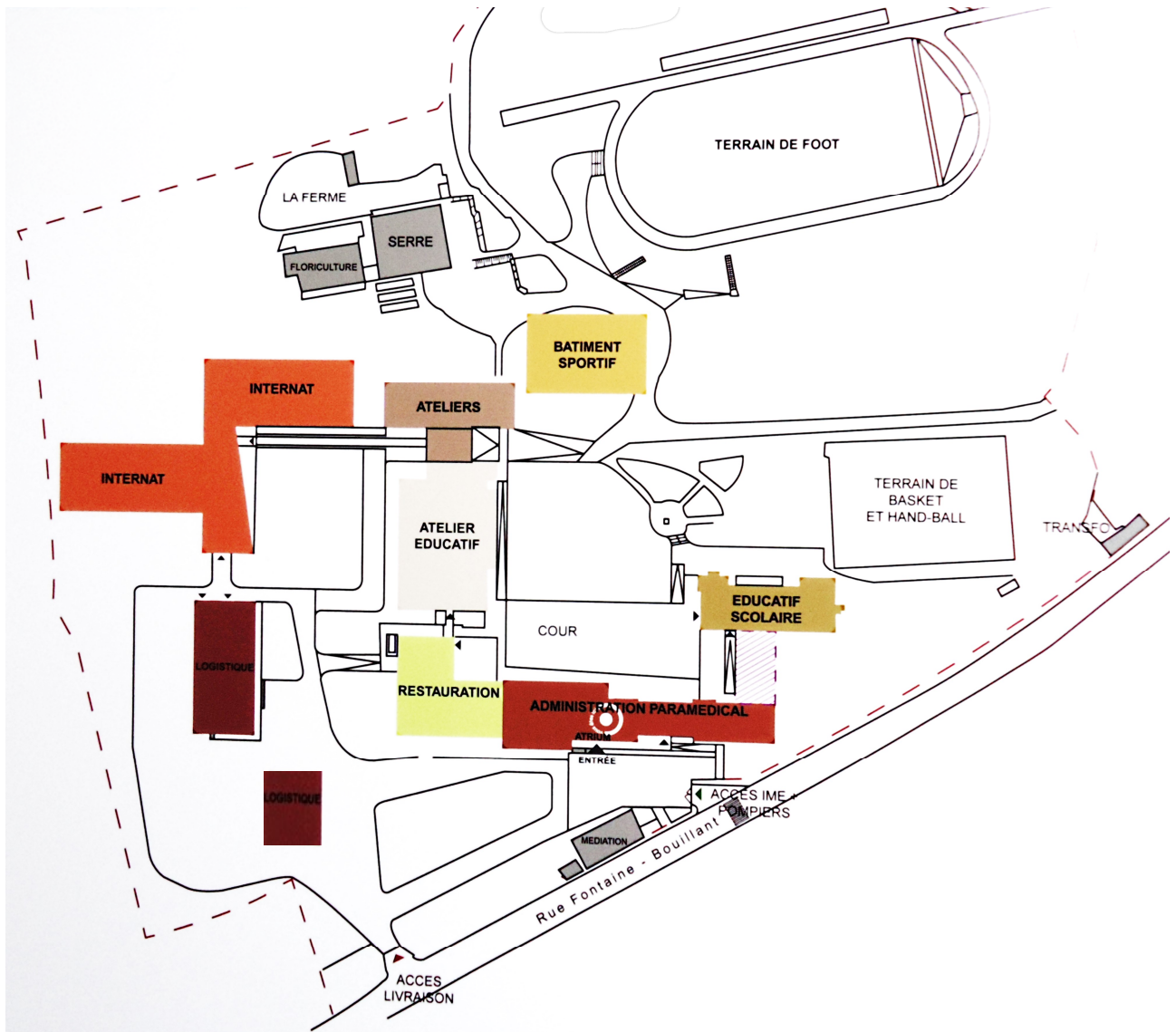
L'ensemble des professionnels du DAME est à votre écoute, aussi n'hésitez pas, à travers les différents moyens présentés, à nous solliciter et à nous faire part de vos attentes.

**Annexe n° 1 – organigramme du DAME :**

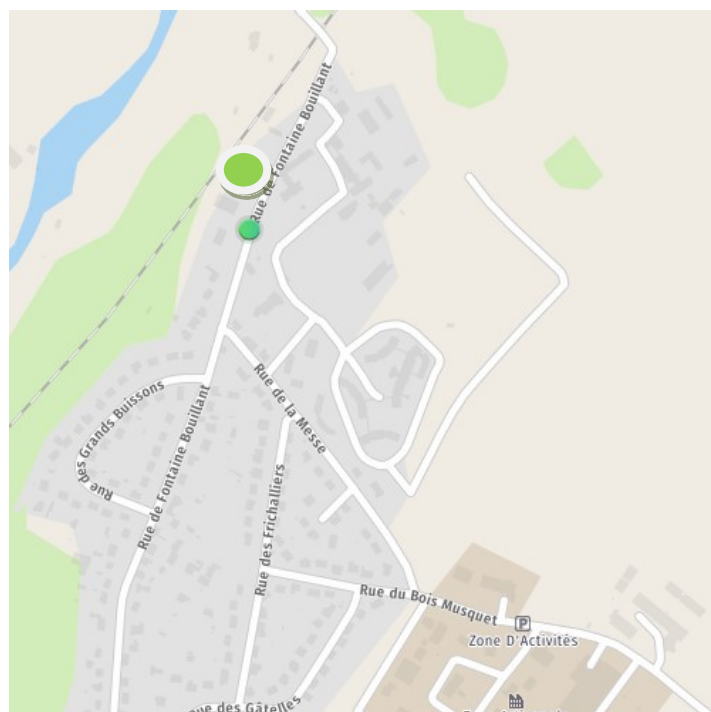


**Légende :**  
 - - - - - lien fonctionnel  
 Mis à jour : juillet 2024

Annexe n°2 – Plan de masse du DAME



## Annexe n°3 : Plan d'accès



 **DAME « Fontaine-Bouillant »**  
56 rue Fontaine Bouillant  
28300 CHAMPHOL